

CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC

CHAMPIONNAT DE FRANCE HABITABLES TRANSPORTABLES

17 au 20 mai 2007

AVIS DE COURSE

Préambule :

Les concurrents français doivent présenter au moment de leur inscription les licences fédérales, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers doivent prouver leur appartenance à une association affiliée à leur Association Nationale.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice la carte d'identité Formule HN France valides de leur bateau.

1. ORGANISATION :

Le Championnat de France Inter séries Habitables Transportables (CFIHT) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée du 17 au 20 mai 2007 sur le Lac de Cazaux par le Cercle de Voile de Cazaux-Lac sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

2. REGLES :

2.1. L'épreuve est régie par :

Les *règles* telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2005/2008 (RCV),

2.2. Les Règles des Classes concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course.

2.3. Le Guide HN France 2007.

2.4. Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement.

3. CLASSES ADMISES A COURIR :

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux :

- des classes HN **A, B, C, R1, R2, L**.
- des classes monotypes concernées par les classes HN citées ci-dessus.

4. INSCRIPTIONS :

4.1. Les équipages doivent adresser par courrier leur bulletin d'inscription accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre du CVCL à :

**CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC
BP 102 – 33164 LA TESTE DE BUCH CEDEX**

4.2. Montant des frais de constitution de dossier :

Est fixé jusqu'au 5 mai 2007 (cachet de la poste faisant foi) à 70 € par bateau, du 6 au 17 mai 2007 – 10h00 à 85€ par bateau pour inscription tardive.

5. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

5.1. Les inscriptions seront confirmées sur place le 17 mai 2007 de 09h30 à 19h00 et le 18 mai 2007 de 08h30 à 10h00.

5.3. Les Instructions de Course seront affichées dès le début de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

5.4. Remboursement : en cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger tout certificat justifiant la force majeure.

6. MISE A L'EAU DES BATEAUX :

Les voiliers devront être présents au CVCL pour subir les éventuels contrôles de jauge et le timbrage des matériels le 17 mai 2007 de 10h00 à 18h00 ou le 18 mai 2007 de 08h30 à 10h00.

7. PROGRAMME DES COURSES :

18 mai 10h00 Réunion des équipages
11h00 1^{er} signal d'avertissement. Course(s).
19 mai 09h00 1^{er} signal d'avertissement. Course(s).
20 mai 09h00 1^{er} signal d'avertissement. Course(s).
15h00 Lecture du palmarès, remise des prix.

Aucune procédure de départ ne pourra être commencée après 12h00.

8. CLASSEMENT :

8.1. Nombre de courses :

3 courses dans une classe ou regroupement de classes sont nécessaires pour que le championnat soit validé.

9 courses sont programmées pour l'ensemble des catégories.

Pour toutes les classes ou regroupements de classe 4 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

8.2. Décompte des points :

Le système de points a minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

8.2. Décompte des courses :

Une course pourra être retirée du classement d'un voilier si quatre courses ont été validées.

Deux courses pourront être retirées du classement d'un voilier si sept courses ont été validées.

9. TYPE DE PARCOURS :

Les parcours seront de types côtier ou construits.

10. REGLE PARTICULIERE AU PLAN D'EAU :

La zone militaire au nord du lac, délimitée par des bouées coniques jaunes, est **strictement** interdite à la navigation (sanctions pénales).

12. TITRES DECERNES :

12.1. Titre de Champion de France :

(i) Pour les classes **HN A, B, C, R1, R2, L**

ou pour les regroupements de classes **HN A et R1. B et C.**

ou pour les regroupements de classes **HN R2 et L**

ou pour les regroupements de classes **HN A et B**

ou pour les regroupements de classes **HN R1 et R2**

réunissant chacun un minimum de 15 équipages ayant participé à au moins une course, les titres de Champion, de Vice-Champion de France et de 3^{ème} seront décernés aux trois premiers équipages français titulaires d'une licence valide délivrée par la FFVoile.

(ii) Pour l'attribution des titres, la nationalité est définie par la présentation du passeport ou de la carte d'identité du skipper.

(iii) Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

12.2. Regroupement de classes :

(i) Quand, pour une ou plusieurs classes le nombre des inscrits définitifs ne permet pas l'attribution d'un titre de Champion de France, alors cette(ces) classe(s) sera(ont) regroupée(s) avec une classe voisine.

(ii) Les regroupements de classes possibles sont les suivants :

A et R1

B et C

R2 et L

A et B

R1 et R2.

(iii) En cas de regroupement de classes le titre attribué au premier de chacun de ce(s) regroupement(s) sera : "Vainqueur du Critérium Inter Séries des Habitables Transportables 2007 – Classe ...".

12.3. Dès que les inscriptions seront closes et avant la publication des premiers résultats, la liste des titres qui seront effectivement attribués sera affichée au panneau officiel.

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée "Championnat de France Inter Séries Habitables Transportables 2007", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14. INFORMATIONS :

Yves LEGLISE 0680 348 766 Courriel : yves.leglise@ac-bordeaux.fr

15. HEBERGEMENT :**Hôtel :**

Auberge du Radar. CAZAUX. 0556 229 062

Altica. La Teste de Buch. 0557 525 217

Hôtel IBIS. La Teste de Buch. 0557 152 000

Camping :

Camping Cap de Mount. CAZAUX. 0556 229 479

Camping la Pinède. CAZAUX. 0556 222 324

Location meublée :

KHELUS. Gujan Mestras. 0556 668 888

Chalets, mobile homes :

Domaine de la Forge. la Teste de Buch. 0556 660 772

Office de tourisme de la Teste de Buch : 05/56/54/63/14